

Nom de la collectivité : CA GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION DE L'ARMOR A L'ARGOAT
 Numéro Siret : 20006798100015
 Session 2024

Types d'établissements	Présentation du territoire			Etat des lieux quantitatif			
	Nombre d'établissements	dont établissements en territoires prioritaires*	Nombre d'élèves ou d'étudiants	Nombre d'établissements proposant des actions d'EAC	Nombre d'élèves ou d'étudiants bénéficiant d'un projet d'EAC	Proportion des établissements proposant des actions d'EAC (%)	Proportion d'élèves bénéficiant d'actions d'EAC (%)
Ensemble des établissements d'enseignement et d'accueil <u>sur</u> temps scolaire et <u>hors</u> temps scolaire, publics et privés (total) :	135	81	23 327	92	10 186	68,1%	43,7%
Ensemble des établissements <u>sur</u> temps scolaire (total) :	90	61	14 249	53	9 348	58,9%	65,6%
Écoles maternelles	67	52	5 575	32	2 753	47,8%	49,4%
Écoles élémentaires							
Collèges	12	7	3 892	11	3 393		
Lycées d'enseignement général et technologique	2	0	1 595	2	1 441		
Lycées professionnels	6	1	1 904	5	1 468		
Enseignement agricole	1	1	245	1	225		
Centres de formation d'apprentis	0	0	0	0	0		
Autres types d'établissements (hôpitaux, IME, MECS, CMPP, PJJ...)							
hôpital						0,0%	0,0%
instituts médico-éducatifs (IME)						0,0%	0,0%
écoles de la 2e chance						0,0%	0,0%
maisons d'enfants à caractère sanitaire (MECS)						0,0%	0,0%
établissements de la protection judiciaire de la jeunesse						0,0%	0,0%
... (précisez)						0,0%	0,0%
... (précisez)						0,0%	0,0%
Ensemble des établissements sur temps scolaire hors établissements d'enseignement supérieur (total) :	88	61	13 211	51	9 280	58,0%	70,2%
Établissements d'enseignement supérieur	2	0	1 038	2	68	100,0%	6,6%
Ensemble des établissements <u>hors</u> temps scolaire (total) :	45	20	9 078	39	838	86,7%	9,2%
Etablissements et lieux d'accueil de la petite enfance	11	1	760	8	738	72,7%	97,1%
Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)	6	4	2383	6	NC	100,0%	0,0%
centres de loisirs	17	13	2563	17	NC	100,0%	0,0%
centres sociaux	2	0	1112	1	NC	50,0%	0,0%
maisons des jeunes et de la culture	1	1	980	1	NC	100,0%	0,0%
missions locales	2	0	1232	2	52	100,0%	4,2%
... (précisez)						0,0%	0,0%
... (précisez)						0,0%	0,0%
Accueils de loisirs avec hébergement						0,0%	0,0%
Autres types d'établissements (hôpital, IME, MECS, PJJ...)	3	1	NC	1	NC	33,3%	0,0%
instituts médico-éducatifs (IME)	0	0	0	0	0	0,0%	0,0%
maisons d'enfants à caractère sanitaire (MECS)	1	0	10	1	10	100,0%	100,0%
établissements de la protection judiciaire de la jeunesse	0	0	0	0	0	0,0%	0,0%
école de musique communautaire (classes d'éveil musical)	2	0	38	2	38	100,0%	100,0%
... (précisez)						0,0%	0,0%

Ne remplissez que les cases blanches. Les cases colorées font automatiquement le calcul de somme et de pourcentage. Les proportions qui vous sont demandées dans l'état de lieux quantitatif sont automatiquement calculées dans les cases rouges.

* Territoires prioritaires : quartiers prioritaires de la politique de la ville et communes localisées en zones péri-urbaines et rurales isolées, etc.

Quartiers prioritaires de la politique de la ville : selon la définition de l'Agence nationale de la cohésion des territoires

Communes périurbaines : il s'agit des communes rurales sous influence d'un pôle d'emploi, selon la définition donnée par l'Insee à partir de la grille communale de densité

Communes et rurales isolées : il s'agit des communes rurales autonomes, selon la définition donnée par l'Insee à partir de la grille communale de densité

Le cas échéant, merci de préciser les autres catégories de territoires prioritaires que celles listées ci-dessus, pour lesquelles des établissements ont été comptabilisés :